

Chers amis, camarades d'armes et collègues,

La pandémie de Corona a été une grande révélation et a montré à beaucoup d'entre nous les intrigues effrayantes qui se déroulent en coulisses du pouvoir. Et en y regardant de plus près, tout le monde devrait remarquer que cet agenda « **vaccinations – le business perfide de la peur** » était déjà en coulisses avant le coronavirus, avec les vaccins conventionnels. Et qu'il y a évidemment encore d'autres enjeux que les intérêts financiers : à savoir, un dommage délibéré à notre santé. Cela peut être rejeté comme une théorie du complot, mais malheureusement c'est la vérité !

Alors que dans les années 80 encore, environ. **4 à 8 vaccinations pour enfants et adolescents** ont été recommandées par les institutions de santé responsables, dans mon pays d'origine, l'Allemagne, il existe désormais 21 vaccinations avec 46 antigènes jusqu'à l'âge de 16 ans, recommandées par le soi-disant « **Comité permanent de vaccination STIKO** », dont 10 vaccinations contenant 20 antigènes pour le nourrisson jusqu'à 4 mois. Et la situation est désormais similaire dans d'autres pays européens ainsi qu'aux États-Unis. N'est-ce pas complètement fou ?

Depuis le coronavirus, cependant, de nombreux parents sont heureusement devenus plus critiques et la confiance inconditionnelle envers les autorités de l'État a laissé place à un scepticisme sain.

De plus en plus de parents remettent désormais en question le sens et la nécessité de telles interventions, qui sont présentées comme des « mesures de protection » urgentes, et ne font plus vacciner leurs enfants. Et à juste titre.

Cela s'explique par le fait qu'il existe de plus en plus d'études qui prouvent que les vaccins, surtout dans la petite enfance, endommagent le système immunitaire sensible et entraînent de nombreuses conséquences négatives pour le reste de la vie.

Je voudrais mentionner brièvement cinq de ces études, qui devraient attirer tous les défenseurs de la vaccination et en prendre conscience :

Une **étude publiée en 2011** a permis de prouver une **association statistiquement significative** entre **les vaccinations, l'autisme et les troubles de la parole**.

Une **étude de 2017** a montré que les enfants vaccinés étaient presque 6 fois plus susceptibles de développer une pneumonie et 30 fois plus de risque de souffrir de rhume des foins que les enfants non vaccinés.

Une **étude** américaine publiée en **mai 2020** a également conclu que les **vaccinations avant la première année de vie** étaient associées à un risque d'asthme multiplié par quatre **fois et demi, ainsi qu'à un** risque plus du double de retards de développement et d'otites, **par rapport aux enfants non vaccinés.**

Une **étude observationnelle de 2023 portant sur des enfants** amish, une communauté religieuse aux États-Unis qui vit strictement selon les traditions anciennes et rejette toute vaccination, et dont les enfants sont **presque jamais diagnostiqués avec un cancer, des maladies auto-immunes** comme le **diabète de type 1**, ou **des maladies neurologiques, des anomalies** telles que l'autisme ou le **TDAH** confirment **toutes ces constatations.**

Je décris **l'étude suivante** comme une véritable « **bombe** » qui apporte un **énorme poids argumentatif**, qui a été gardée **sous clé** par les auteurs pendant des années et **qui n'a été rendue publique qu'il y a quelques semaines**, à l'instigation d'un **avocat américain.**

L'étude en question s'intitule « **Impact de la vaccination infantile sur les résultats chroniques de santé à court et long terme chez les enfants : une étude de cohorte de naissance** ».

Elle a été dirigée par le **Dr Marcus Zervos, directeur de la division des maladies infectieuses chez Henry Ford Health à Detroit**, qui avait jusque-là été un **fervent défenseur de la vaccination.**

En 2017, Zervos a été convaincu par le célèbre **journaliste anti-vaccination Del Bigtree** de mener une étude comparative à grande échelle entre enfants non vaccinés et vaccinés.

Zervos et ses collègues ont pu s'appuyer sur des données **provenant de plus de 550 sites médicaux** dans le Michigan. Plus **de 18 000 enfants** ont été enregistrés, dont **près de 2 000** étaient complètement non vaccinés.

Deux accords ont été conclus : **d'abord, que** l'étude serait publiée quel que soit le résultat, **et deuxièmement, que les enfants non vaccinés devraient vraiment**

être non vaccinés, c'est-à-dire ne jamais être exposés à la vaccination dans leur vie.

Zervos était fermement convaincu que les vaccins **seraient sûrs**, et il pourrait **enfin le prouver au célèbre critique de la vaccination Del Bigtree** grâce à son étude.

Mais lorsqu'il a vu des résultats complètement différents de ceux attendus, il a été tellement choqué qu'il n'a plus voulu les soumettre pour publication. **Et donc, l'étude dut finalement être publiée suite à une plainte pénale.**

Zervos et ses collègues **ont ensuite avancé** pour justifier ce retrait qu'ils ne voulaient pas « **embarrasser les médecins vaccinateurs** ». Le Dr Zervos a même déclaré qu'il **avait « peur de perdre son emploi chez Henry Ford »**.

En réalité, des **excuses tristes, voire lâches**, mais tout à fait compréhensibles, compte tenu de la **domination inimaginable du lobby pharmaceutique** et, **pour le dire gentiment, des résultats sensationnels**, qui ont un immense pouvoir explosif en ce qui **concerne le « récit de la vaccination »**.

Et quels ont été les résultats sensationnels de cette étude, qui a été extrêmement significative rien qu'en raison du nombre **extrêmement élevé de participants** ?

Par exemple : que les enfants vaccinés développent presque 6 fois plus de maladies auto-immunes, plus de 5 fois plus souvent des troubles neurodéveloppementaux, présentaient de l'asthme ou des troubles de la parole plus de 4 fois plus souvent que les personnes non vaccinées, et étaient plus de trois fois plus susceptibles de développer des maladies atopiques.

Contrairement aux enfants vaccinés, il n'y avait aucun cas de dysfonctionnement cérébral, de diabète, de troubles d'apprentissage, de déficience intellectuelle, de tics ou d'autres troubles mentaux chez les enfants non vaccinés.

Globalement, 57 % des enfants vaccinés avaient un problème de santé chronique après 10 ans, contre seulement 17 % des enfants non vaccinés. Cela signifie un risque de maladie chronique plus de trois fois plus élevé chez les personnes vaccinées.

Tous ces résultats d'études nous donnent un bon soutien aux médecins critiques pour les vaccins, car ils prouvent **clairement ce que nous** observons depuis longtemps, à savoir que ces soi-disant « vaccins protecteurs » endommagent le système **immunitaire sensible en développement** des jeunes enfants, ce qui les **rend beaucoup plus vulnérables à certaines maladies**.

Néanmoins, **encore aujourd'hui**, la plupart **des pédiatres**, qui gagnent beaucoup grâce aux vaccins, recommandent **de respecter méticuleusement le calendrier vaccinal recommandé par le Stiko, Commission allemande permanente de vaccination** qui est considéré **comme une directive médicale**, pour ainsi dire.

Les parents et leurs enfants sont souvent **carrément harcelés** par ces vaccins, parfois même sous la **menace** que si la vaccination est refusée, **les soins supplémentaires** de l'enfant seront refusés. Il est **tout simplement incroyable** de voir les **dramas qui se produisent souvent** dans les cabinets pédiatriques à ce sujet.

J'ai entendu **assez d'histoires** de parents concernés.

C'est pourquoi j'ai abordé ce sujet de façon assez intensive **dans une** vidéo en trois parties **que j'ai récemment publiée sur notre** chaîne MWGFD. J'ai donné à cette vidéo le **titre** délibérément provocateur « **Le conte de fées des soi-disant vaccins – Ce qui est caché aux femmes enceintes et aux parents de jeunes enfants** ».

En plus des vaccinations **durant la petite enfance**, je me concentre aussi particulièrement sur **les trois dernières recommandations de vaccination de la STIKO pour les femmes enceintes**, que je trouve, en tant que gynécologue, tout simplement **scandaleuses**.

Malgré toutes ces preuves scientifiques, qui devraient être des avertissements critiques, de nombreux pays, dont la France et l'Allemagne, poursuivent leurs agendas de vaccination et ont même instauré des vaccinations obligatoires.

Je voudrais vous expliquer brièvement comment la vaccination obligatoire a vu le jour en Allemagne :

En novembre 2019, peu avant la soi-disant « pandémie de Corona », une loi très controversée a rapidement été adoptée au Bundestag allemand, entrée en

vigueur en mars 2020. Cette « loi sur la protection de la rougeole » inclut une vaccination de facto contre la rougeole pour tous les enfants à partir de leur premier anniversaire qui sont pris en charge dans les crèches, les jardins d'enfants et des écoles, ainsi que pour toutes les personnes nées après 1970 qui travaillent dans des établissements communautaires ou médicaux. Selon la recommandation de la STIKO, la vaccination contre la rougeole doit être administrée deux fois, à 11 et 15 mois. En l'absence d'immunité, cela devrait être compensé à l'âge adulte. En Allemagne, le vaccin contre la rougeole n'est pas disponible sous forme unique, mais uniquement en triple ou quadruple vaccin, en plus d'un vaccin contre les oreillons et la rubéole ou la varicelle. Année après année, une cohorte de naissance est touchée, c'est-à-dire au moins 650 000 à 700 000 parents avec de jeunes enfants, ce qui, incidemment, génère aussi des bénéfices énormes de plusieurs dizaines de millions pour les grandes compagnies pharmaceutiques.

Bien que cette loi soit également accompagnée de violations graves de droits fondamentaux importants, tels que le droit à l'intégrité physique inscrit à l'article 2 de la Loi fondamentale (GG), ou le droit parental inscrit à l'article 6 de la Loi fondamentale, cette loi a été confirmée en juillet 2022 comme étant prétendument « constitutionnelle » par la plus haute cour allemande, la Cour constitutionnelle fédérale.

Ainsi, la loi sur la protection de la rougeole était bien sûr aussi un bon plan pour toute obligation vaccinale prévue; un scénario qui peut rapidement devenir réalité en raison des manœuvres actuelles de l'OMS.

La rougeole est essentiellement une maladie infantile inoffensive, qui offre une stimulation immunitaire important pour la vie adulte et a des effets positifs prouvés, notamment en ce qui concerne un risque réduit de maladie après infection concernant de nombreuses maladies, telles que les maladies auto-immunes ou le cancer.

Bien avant l'introduction de la vaccination contre la rougeole, le taux de mortalité en Allemagne était déjà tombé à un niveau très bas, proche de zéro. Les complications de la rougeole n'étaient plus un problème même avant

l'introduction de la vaccination. Les cas très rares graves concernaient principalement des enfants avec des comorbidités.

Cela s'applique aussi à d'autres maladies infantiles, comme la rubéole, la varicelle ou les oreillons.

Le rapport bénéfice-risque de la vaccination contre la rougeole, en revanche, est si défavorable que tous les parents doivent être avertis de ne pas faire vacciner leurs enfants contre la rougeole. Pour des raisons éthiques seules, il n'est pas permis de mettre en œuvre une mesure invasive, surtout sur une personne jeune et en bonne santé, dont le risque est x fois supérieur au bénéfice. Par exemple, si l'on utilise les chiffres épidémiologiques actuels, le risque d'effets secondaires graves du vaccin contre la rougeole est bien plus élevé que celui de subir une complication grave d'une infection naturelle à la rougeole. Le risque de mourir de la vaccination dépasse également largement le risque de mourir de la rougeole. Cela constitue à lui seul une contre-indication absolue pour une vaccination contre la rougeole, qui devrait être délivrée à chaque enfant, quelles que soient ses conditions préexistantes, par un médecin dans le cadre d'un certificat d'incapacité à se vacciner.

D'une part, la loi sur la protection de la rougeole implique un chantage inacceptable des parents et de leurs enfants. D'autre part, de nombreux médecins critiques envers la vaccination ont également été ciblés par les autorités de maintien de l'ordre en lien avec cette loi ou ont été confrontés à des poursuites pénales qui, connaissant les faits médicaux, à leur connaissance et conviction, ne voulaient que protéger la santé des personnes qui se confiaient à eux. Cela aussi est inacceptable de notre point de vue. Des collègues médecins ont dû subir des descentes policières et des procédures pénales parce qu'ils ont délivré des certificats d'incapacité à se vacciner concernant la rougeole. Les cabinets médicaux furent fermés et les moyens de subsistance économiques de leurs collègues furent détruits. Un de mes collègues a récemment été en détention provisoire de 4 mois avec l'accusation d'avoir délivré de faux certificats de vaccination. Il est actuellement libre après avoir payé une caution élevée sous certaines conditions. Cependant, son cabinet est fermé, il a été interdit de travailler. La procédure judiciaire va bientôt commencer.

Personnellement, j'ai été surpris par une fouille policière de mon domicile et de mon cabinet à la mi-décembre 2020, en raison de la délivrance de plus de 1000

certificats d'exemption de masque. En conséquence, de longues procédures pénales ont eu lieu, au cours desquelles le procureur a exigé une peine de prison et une interdiction d'exercer ma profession. Dieu merci, après 3 recours juridiques, il ne restait « que » une amende élevée. Heureusement, j'ai aussi pu repousser la tentative de révocation de mon doctorat de médecine.

En examinant à la fois l'argumentation législative de cette loi et la soi-disant décision concernant les crèches et les écoles élémentaires » de la Cour constitutionnelle fédérale, il est remarquable que plusieurs hypothèses et affirmations médicalement et scientifiquement intenable ont été avancées, avancées comme arguments pour une obligation de vaccination prétendument nécessaire. Je soupçonne que ce sera pareil en France et dans les autres pays avec la vaccination obligatoire.

C'est pourquoi nous, chez MWGFD e.V., avons lancé le « Groupe de travail sur la Loi concernant la protection de la rougeole » composé de médecins, scientifiques et avocats afin de présenter en détail les faits médico-scientifiques à propos des maladies infantiles de la rougeole et de la vaccination contre la rougeole dans une campagne à grande échelle, et ainsi prouver que cette loi n'est ni nécessaire, ni sensée, ni constitutionnelle.

Nous avons compilé nos arguments dans une lettre d'information de plusieurs pages, que nous avons envoyée à tous les décideurs issus de la politique et de la justice.

Une telle action a déjà prouvé sa valeur : grâce à une procédure similaire, dans laquelle nous avons écrit à tous les membres du Bundestag et des parlements des Etats pour les informer des dangers de la vaccination contre le Covid, nous avons déjà pu contribuer au printemps 2022 au fait que l'obligation générale de vaccination contre la Covid demandée par le gouvernement n'a pas trouvé la majorité lors des votes au Parlement allemand.

Sur une plateforme créée spécifiquement à cet effet, nous informons le public masernschutzgesetz.mwgfd.org et mettons également nos documents sur Internet, y compris le fichier PDF d'un flyer d'information que les soutiens peuvent faire imprimer et distribuer aux parents concernés. Parallèlement, nous réunissons des soutiens pour nos « **pétitions électroniques** » auprès du Parlement allemand et des parlements des Etats, dans le **but de lever**

immédiatement la loi sur la protection de la rougeole et l'obligation de vaccination.

Je pense qu'il est temps pour nous d'unir nos forces au niveau européen sur la question de la « vaccination obligatoire ». Avec cet appel, je m'adresse à vous **tous**, mais surtout aux deux associations françaises critiques de la vaccination « **La ligue nationale pour la liberté des Vaccinations** et « **Réseau des victimes des accidents vaccinaux** ».

Faisons une cause commune, idéalement aussi avec les autres pays européens qui ont la vaccination obligatoire, comme **l'Italie, la Slovénie, la Croatie, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Bulgarie, la Lettonie et la Pologne.**

Dans tous ces pays, la **vaccination obligatoire porte atteinte au droit fondamental important à l'intégrité physique, garanti par toutes les constitutions.** En tant que citoyens libres et éclairés, nous ne devons **jamais accepter cela !**

Enfin, j'aimerais présenter brièvement mon point de vue très personnel :

Je vois la « crise du coronavirus », qui nous a finalement tous réunis, comme une grande révélation et donc quasi comme une sage-femme pour une « Nouvelle Médecine » urgente, une médecine que nous établirons ensemble, comme un véritable « art de maintien de la santé et de guérison » qui, une fois de plus, n'a que le bien-être de l'être humain au cœur de l'attention.

Et ici, il sera **particulièrement important** que **chaque personne prenne conscience de sa propre responsabilité** envers sa **santé**, sur **les plans physique, mental et spirituel.**

Les soi-disant élites ont les **doigts partout dans le jeu.**

Ils ont **tout corrompu**, y compris les **médias** traditionnels, **le monde universitaire** et, bien sûr, les **gouvernements** de la plupart des pays au détriment de notre santé.

Klaus Schwab, ancien président du WEF, a **fièrement annoncé** : Je cite : **« Nous pénétrons les cabinets ».**

Si de plus en plus de personnes se lèvent courageusement et s'impliquent, alors nous pourrions mobiliser nos forces même face aux nombreux problèmes menaçants...

Parfois, nous avons envie de désespérer, face à la folie qui semble devenir de plus en plus grande chaque jour...

Je vous souhaite, à vous et à nous tous, que nous progresserons sans peur **et sans dérailler** sur notre chemin, **Dans cet esprit**, je vous souhaite, à vous et à vos proches, tout le meilleur.

Merci pour votre attention !

Dr Ronald Weikl